

ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR L'INSTITUTION JEAN-PAUL II

2019 – 2020



INSTITUTION JEAN-PAUL II

	STEP FITNESS ZUMBA	RUGBY	RUGBY	
PUBLIC CONCERNÉ	COLLÈGE	COLLÈGE	LYCÉE	
RESPONSABLES	M. ABIVEN	G. BURBAN	L. VIVIER	
LIEU DE PRATIQUE DES ENTRAÎNEMENTS	Institution Jean-Paul II	STADE MERMOZ Rouen	STADE MERMOZ Rouen	
HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS	LUNDI 17h00 - 18h30	MERCREDI 13h30 - 16h30	Term / 1 ^{ère} LUNDI	2 ^{nde} JEUDI
	MARDI 12h30 - 14h00		17h00 – 18h30	17h00 – 18h30



Les enseignants d'EPS responsables des activités préciseront les lieux de rendez-vous, les modalités et moyens de déplacement.

Attention : il est possible que quelques modifications soient apportées (lieux, jours, horaires, tarifs).

*Maternelle • Élémentaire • Collège • Lycée • Post-Bac
Externat • Demi-pension • Internat*

39, rue de l'Avalasse
76000 Rouen



www.institutionjeanpaul2.fr

L'U.N.S.S. et son fonctionnement

Chaque année l'U.N.S.S. met en œuvre son programme de rencontres inter-établissements, sous des formes variées, au bénéfice des licenciés des établissements scolaires.

Ces rencontres couvrent un grand nombre d'activités mises en place par les différents services U.N.S.S. et sont proposées par les Associations Sportives (A.S.).



Prise de Licence

L'inscription à l'Association Sportive de Jean-Paul II permet la pratique d'une activité parmi celles proposées par l'établissement.

L'élève adhère volontairement à l'A.S. et devient licencié de l'U.N.S.S. en payant une cotisation dont le montant est décidé par l'A.S. La licence est individuelle, annuelle, valable sur une année scolaire.

La cotisation annuelle s'élève à **60 €** et comprend :

- la licence UNSS ;
- l'assurance individuelle MAIF.

Les lieux de pratique, les horaires des activités, le montant de la cotisation annuelle et les conditions d'inscription sont présentés sur le site Internet de l'Établissement et dans un document distribué aux élèves, en début de chaque année scolaire.

Programme

- Pratique d'activités sportives diversifiées pour le plus grand nombre ;
- Organisation et développement de la pratique d'activités sportives dans les établissements scolaires ;
- Développement de la vie associative au sein des établissements ;
- Respect de l'éthique et des valeurs humanistes du sport ;
- Prise de responsabilité à travers la formation de Jeunes Officiels.

Une invitation aux Sports

Au sein de chaque établissement scolaire, une A.S. (Association Sportive, loi de 1901), affiliée à l'U.N.S.S., est créée pour la mise en œuvre et l'encadrement de l'activité sportive du sport scolaire.

Lors des rencontres individuelles ou par équipes, l'élève s'inscrit dans l'esprit U.N.S.S. et représente les couleurs de l'Institution.

- Le sport permet d'acquérir confiance, autonomie, maîtrise de soi, esprit de décision et d'entraide ;
- Le sport pratiqué en association permet de développer des relations hors du contexte scolaire, fondées sur d'autres exigences ;
- La performance physique, le rôle au sein de l'équipe et l'importance du travail collectif permettent aux jeunes d'acquérir des qualités dans des domaines dépassant le simple cadre des aptitudes physiques.

Un programme, une devise :

Choisir la confiance

Le rugby à JP2 : une tradition

Les équipes Cadets et Juniors garçons se qualifient régulièrement pour le Championnat Académique.

Accompagnée d'un Jeune Officiel, élève de Première à l'Institution, l'équipe minime a représenté l'Institution au Championnat de France de Rugby.



Équipe de football des lycéens internes

Hors U.N.S.S., une équipe de football représente les couleurs de l'Institution lors d'une rencontre amicale annuelle avec d'autres établissements rouennais...

